



RGPD

**RÈGLEMENT GÉNÉRAL
SUR LA PROTECTION
DES DONNÉES**

Votre professionnel de la santé vous informe

Chers patients, dans la continuité de la législation « Vie Privée », pour une prise en charge optimale de votre santé, vos données personnelles sont protégées conformément au nouveau **Règlement Général sur la Protection des Données** (« RGPD »), en vigueur depuis le **25 mai 2018**.

Vos données à caractère personnel sont utilisées pour la gestion des **rendez-vous**, la tenue de **dossiers patients**, la **facturation de soins**, la **prescription de médicaments et de soins**, la **demandes d'examens et la continuité des soins** avec vos acteurs de santé.

Certaines de vos données peuvent être **partagées avec d'autres prestataires de soins** avec lesquels vous avez un **lien thérapeutique**. Lorsque cela est nécessaire, vos données peuvent être envoyées à votre **mutuelle** et/ou votre **assurance maladie** ainsi qu'aux autorités de santé publiques telles que **l'INAMI, Sciensano ou l'AVIQ**. Elles peuvent également être disponibles, sous réserve de votre consentement éclairé, sur le **Réseau Santé Wallon**.

Le traitement de certaines de vos données peut être confié à des **sous-traitants**, comme le prestataire qui fournit le logiciel pour la tenue des dossiers patients, qui s'engagent dans un contrat à protéger vos données.

Sachez aussi que la loi impose la conservation des vos données, pour des raisons médico-légales, **pendant de nombreuses années**, par exemple 30 ans lorsqu'il s'agit d'un médecin, après le dernier contact.

Toutes les **mesures de sécurité** sont prises pour protéger adéquatement vos données en vue de vous prémunir des

conséquences d'une éventuelle fuite de données comme la perte, la destruction, la divulgation publique, l'accès non autorisé ou tout usage abusif. Aucun transfert de vos données ne sera réalisé vers un pays tiers ne présentant pas des garanties suffisantes en termes de protection des données.

En tant que patient, vous bénéficiez du **droit de recevoir des informations** sur le traitement de vos données, d'en obtenir une **copie**, de les **corriger** ou de les **supprimer**. Dans certains cas, vous avez le droit d'obtenir **la limitation** de leur traitement, de vous **opposer** à leur traitement et le droit de recevoir vos données sur un support informatique couramment utilisé en vue de les transmettre (**portabilité**).

Ces droits ne sont toutefois pas absolus. Par exemple, vos données ne peuvent être supprimées dès lors que chaque prestataire de soins a l'obligation légale de tenir un dossier patient. Aussi, l'exercice de ces droits pourrait vous être refusé s'il constitue une menace grave pour votre santé.

Si vous souhaitez exercer l'un de vos droits, vous pouvez vous adresser directement à votre prestataire de soins agissant en qualité de responsable de la protection de vos données en justifiant de votre identité et en indiquant clairement le ou les droits que vous souhaitez exercer.

Vous avez également le droit d'introduire une réclamation – auprès de l'Autorité de Protection : (Rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles, +32 (0)2 274 48 00, contact@apd-gba.be, www.autoriteprotectiondonnees.be)

Pour plus d'informations, parlez-en avec votre professionnel de la santé.

